

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES
ORDONNANCE MODIFICATIVE REGLANT LE SERVICE POUR L'ANNEE JUDICIAIRE
2021-2022

Nous, Anne Dessy, présidente du Tribunal de première instance francophone de Bruxelles, assistée de Jean-Baptiste Honnay, greffier délégué,

Vu nos ordonnances n°381 du 30 juin 2021, n°408 du 15 juillet 2021, n° 31 du 31 janvier 2022 et n° 86 du 10 février 2022 réglant le service du tribunal de première instance francophone de Bruxelles pour l'année judiciaire 2021-2022,

Vu l'article 316 du Code judiciaire,

Attendu que les modifications au service telles que reprises ci-après doivent intervenir,

Tenant compte des nécessités du service et après avoir sollicité l'avis du procureur du Roi du parquet de Bruxelles, l'avis du procureur du Roi du parquet de Hal-Vilvorde, l'avis du procureur fédéral, l'avis de l'auditeur du travail de Bruxelles,

Ordonnons les modifications de service détaillées ci-après :

- 1. La suppression de deux audiences mensuelles de la 67^{ème} chambre du tribunal correctionnel (des 3^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois à 14 heures, salle 0.12), à compter du 19 avril 2022 :**

La 67^{ème} chambre siègera dorénavant tous les jeudis à 8H45 et tous les vendredis à 8H45, salle 0.12

- 2. L'ouverture d'une 66^{ème} chambre du tribunal correctionnel, à compter du 19 avril 2022 :**

Cette chambre traitera d'affaires en matière de violences conjugales, introduites par le parquet de Bruxelles

Tous les 3^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois à 14 heures, salle 0.12

Siégeront en alternance, selon une organisation interne et en concertation :

Madame Sophie Morel, juge

Monsieur Olivier Legrand, juge

Les oppositions aux jugements rendus seront introduites, dans la mesure du possible, devant le magistrat qui a rendu le jugement par défaut visé par l'opposition.

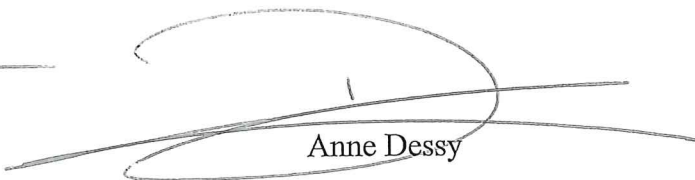
Les affaires qui doivent être remises le seront, en fonction des disponibilités et dans la mesure du possible, devant le magistrat qui a traité du dossier.

Il est renvoyé pour le surplus à notre ordonnance n°381 du 30 juin 2021 réglant le service pour l'année judiciaire 2021-2022.

Fait à Bruxelles, en notre cabinet, au Palais de justice, le 21/03/2022.



Jean-Baptiste Honnay



Anne Dessy



HONNAY J.-B.
greffier délégué

POUR EXTRAIT CONFORME,

